



LIQUIDATION TOTALE DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE !!!

Tout doit disparaître !!!

La Croix-Rouge Française a intégré les aides à domicile dans sa Convention Collective en 2003. Mais depuis, elle n'a cessé de vouloir s'en débarrasser !

En cédant certains services, tour à tour :

- ▶ au secteur associatif (SAAD de Solignac...),
- ▶ au secteur privé lucratif (SAAD de Villeurbanne...),
- ▶ à AMICIAL (SAAD de Marseille...),
- ▶ à « Croix-Rouge domicile », filiale du groupe Croix Rouge (SAAD de Soyaux...).

Au total, la CRF s'est déjà séparée en moins de 15 ans de 1 500 salarié.e.s des SAAD...

Afin de « finir le boulot », dans le projet présenté lors du CSE Central du 20 mai, la Croix-Rouge Française prévoit de céder la totalité de ses SAAD restants à AMICIAL, à compter du 1^{er} janvier 2021.

**LES SALARIÉ.E.S DE LA CRF SONT UNE « RICHESSE » !
PAS UN COÛT !**

AMICIAL est une structure associative créée par la Croix-Rouge française et la fondation OVE, sous Convention Collective de la BAD (Branche de l'Aide à Domicile). Les SAAD concernés sont :

*Viriat, Saint-Etienne, Modane,
Fournes en Weppe, Amiens, Sartrouville,
Marcoussis, Pavilly, Niort, Vayrac,*

soit 609 salarié.e.s. Au passage, la filiale « Croix-Rouge domicile » serait également transférée intégralement vers AMICIAL.

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent et les aides à domicile ont travaillé « en première ligne », avec encore moins de moyens de protection que les autres, et beaucoup moins de reconnaissance !

NON AU TRANSFERT DES SAAD !

Malgré leur utilité sociale majeure, les salarié.e.s du secteur de l'aide à domicile sont extrêmement mal payé.e.s. Mais pour la Croix-Rouge, c'est encore trop !

La CRF parle d'opportunité !!! Opportunité pour qui ? Pour quoi ? Sûrement pas pour les salarié.e.s qui verront, si ce transfert se confirme, l'impact du passage sous Convention Collective de la BAD, lourd de conséquences :

*perte de la prime de fin d'année,
rémunérations globalement inférieures,
indemnisation inférieure des arrêts maladie,
avantages sociaux (durée de travail,
congés particuliers), etc...,*

la liste est longue !

La CGT Croix-Rouge demande de stopper dès ce jour le projet de cession des SAAD vers AMICIAL, dans l'attente, notamment, du plan Dépendance annoncé par le Gouvernement, visant à répondre aux enjeux du vieillissement et de la perte d'autonomie.

Pour la CGT, les salarié.e.s de l'aide à Domicile ne doivent pas être la variable d'ajustement de l'insuffisance des financements publics.

Au contraire, pour la CGT, Il y a urgence :

- ▶ à revaloriser fortement le salaire des métiers du Grand Âge à la hauteur de leurs conditions de travail et de leur utilité sociale !!!
- ▶ à récompenser l'engagement sans faille des professionnel.le.s du domicile pendant la crise sanitaire, via le versement de la prime COVID 19 !!!

OÙ SONT PASSÉS L'EXEMPLARITÉ, « L'ESPRIT CORPORATE » ET LES PRINCIPES FONDATEURS ???

POURTANT SI CHERS À LA CROIX ROUGE FRANÇAISE !!!